



Conseil communautaire du 29 novembre 2022

Liste des délibérations

(conformément à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration)

Le mardi 29 novembre 2022, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

Date de la convocation : le mardi 22 novembre 2022

Étaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Claudie LABAUME (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 34 conseillers.

Étaient excusés :

Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Alain CHARMETANT (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)

Frédéric GARDINIER (Briare)

Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : représenté par sa suppléante Claudie LABAUME

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)

Étaient absents : Ted-Fernand GHALI (Briare)

Secrétaire de séance : Jérémy NOËL

*

Monsieur le Président demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour, il s'agit du remplacement de M. MERCADIER au syndicat mixte du Pays Giennois pour la commune de Champoulet. L'assemblée accepte à l'unanimité d'ajouter cette délibération à l'ordre du jour.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2021-1310 et du décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021, le procès-verbal de la séance du 25 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité sans modification.

AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Emmanuel RAT

N°2022-197 TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise la création des postes tels que présentés.

N°2022-198 MISSION D'ARCHIVAGE – CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte de passer une convention avec le Centre de gestion pour la mission d'archivage telle que présentée.

N°2022-199 MEDECINE DU TRAVAIL – CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte la délibération telle que présentée.

N°2022-200 COMITE SOCIAL TERRITORIAL – AUTORISATION A ESTER EN JUSTICE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte la présente délibération.

VOIRIE

N°2022-201 CONVENTION D'ENTRETIEN DES VOIES MITOYENNES DES COMMUNES DE POILLY LEZ GIEN ET AUTRY LE CHATEL

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte la présente délibération.

AMENAGEMENT, MOBILITE, ENVIRONNEMENT, URBANISME

Rapporteur : Hervé JACQUIER

N°2022-202 PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE A AUTRY-LE-CHATEL – LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLUI DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BERRY LOIRE PUISAYE.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte la présente délibération.

FINANCES - ECONOMIE

Rapporteur : Hubert POULAIN

N°2022-203 RESIDENCE AUTONOMIE- TARIFS 2023

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte les tarifs tels que présentés, à partir du 1^{er} janvier 2023.

N°2022-204 RESIDENCE AUTONOMIE- BUDGET PRIMITIF 2023

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte le budget primitif 2023 de la résidence autonomie.

N°2022-205 BUDGET DE LA ZAE DE LA CHAMPAGNE – DECISION MODIFICATIVE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte la présente décision modificative.

N°2022-206 ET 207 BUDGET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES – DECISIONS MODIFICATIVES

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte les deux décisions modificatives telles que présentées.

N°2022-208 BUDGET DE LA ZAE DE LA PINADE – DECISION MODIFICATIVE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte la présente décision modificative.

N°2022-209 BUDGET DE L'OFFICE DE TOURISME – DECISION MODIFICATIVE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte la présente décision modificative.

N°2022-210 BUDGET DE LA PETITE ENFANCE – DECISION MODIFICATIVE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte la présente décision modificative.

N°2022-211 PARTICIPATION FINANCIERE – MOUVEMENT DES ENTREPRISES DU GIENNOIS (MEPAG)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve ce projet et autorise le versement d'une subvention de 4000 € au MEPAG pour l'exercice 2023.

N°2022-212 DISSOLUTION DE LOIRE ET ORLEANS ECO

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte la présente délibération.

TOURISME COMMUNICATION

Rapporteur : Valérie VICHERAT

N°2022-213 TARIFS DE L'OFFICE DE TOURISME TERRES DE LOIRE ET CANAUX

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte la présente délibération.

ENFANCE JEUNESSE CULTURE

Rapporteur : Nathalie DONY

N°2022-214 CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte la présente délibération.

N°2022-215 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – PACT 2023

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte la présente délibération.

N°2022-216 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ENVELOPPE CULTURE 2023

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, vote les subventions telles que présentées.